

SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL IS Téléconsultation Téléconsultation	ATTESTATION DE SUIVI individuel de l'état de santé <i>(art L.4624-1 du Code du travail)</i>	ENTREPRISE INTERMITTENTS DU SPECTACLE 24235 Médecin du travail référent Dr.
--	--	--

SALARIE(E)				
Nom de naissance	MASQUELIER			
Prénoms de naissance	HERVE			
Date de naissance	14/05/1948	Sexe	M	
Lieu de naissance (code INSEE)				
Matricule INS				
NIR		NIA		

POSTE DE TRAVAIL	
Le poste fait l'objet de mesures individuelles prévues à l'article L. 4624-3 :	☐ Oui, depuis le ☒ Non
Le poste fait l'objet d'un suivi individuel renforcé prévu à l'article L. 4624-2 :	☐ Oui, depuis le ☒ Non
Intitulé du poste de travail :	
OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)	
1. Acteur-comédien / Actrice-comédienne	

DATE DE L'EXAMEN OU DE LA VISITE		
Date : 03/10/2025	Heure d'arrivée : 13:48	Heure de départ : 14:03

TYPE D'EXAMEN OU DE VISITE (*)	
(*) Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude.	
☒ Visite d'information de prévention : ☐ Initiale (art R. 4624-10) ☒ Périodique (art R. 4624-16) ☐ Visite de reprise (art R. 4624-31) ☐ Visite à la demande (art R. 4624-34) ☐ Visite post-exposition (art L. 4624-2-1) ☐ Visite post-professionnelle (art L. 4624-2-1) ☐ Visite de mi-carrière (art L. 4624-2-2) ☐ Visite intermédiaire effectuée dans le cadre du suivi individuel renforcé (art R.4624-28)	

☐ Réorientation vers le médecin du travail sans délai
--

PROCHAIN EXAMEN OU VISITE : A revoir au plus tard le : 03/10/2027

NB : Tous les articles auxquels il est fait référence dans le présent document relèvent du code du travail.

Le travailleur, l'employeur ou le médecin du travail peuvent solliciter l'organisation d'une visite à la demande par le médecin du travail (R.4624-34 du code du travail).

DATE : 03/10/2025 NOM : TROCME Isabelle QUALITE : Infirmier(e) MAIL ET TELEPHONE PROFESSIONNELS : i.trocme@thalie-sante.org SIGNATURE DU PROFESSIONNEL DE SANTE
--

☐ Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur